

Appui technique

Pour qui : à l'attention des secrétaires généraux de mairie, agents administratifs ayant besoin d'un renfort ou de soutien dans la gestion d'un dossier complexe (rappel réglementaire , apport méthodologique, organisationnel, ...)

Comment : intervention en présentiel, et/ou à distance auprès ou avec l'agent en poste

Démarche : dès que possible entrer en contact avec le service missions temporaires pour définir l'objet de l'intervention et son organisation. Edition d'une convention d'affectation.

(Sous réserve de personnel expert disponible)

Affectation d'un agent expert : coût horaire 37 € (tous frais inclus)

Contacts

Laurent.hamelin@cdg72.fr -
02.43.24.21.23

laurence.guittet@cdg72.fr -
02.43.24.31.54

agathe.pajot@cdg72.fr -
06.25.93.34.20